

Pas d'option définitive sans études approfondies

Le Conseil de Ville de Delémont a pris connaissance du message du Gouvernement jurassien relatif au crédit d'étude visant à implanter la HE-ARC et l'ESIJ sur le site « en Dozière » et tient à faire part de son étonnement sur plusieurs points.

Le choix exclusif du site pour une construction pour la division SSA, et le site lui-même. Le Conseil communal, a lancé une réflexion importante sur les dangers d'inondations à Delémont. Ceci faisait suite à des informations reçues d'un bureau d'ingénieurs sur les dangers d'inondations sur les terrains situés en Dozière, et plus particulièrement pour le Centre professionnel de Delémont (CPD) existant. Ces informations avaient été transmises dans le cadre d'un mandat pour la réfection des berges de la Sorne à l'entrée ouest de Delémont, dans le secteur de la Grande Ecluse. Les informations reçues étaient à ce point alarmistes, qu'il a été décidé de donner un mandat à un bureau d'ingénieurs pour établir « une carte des dangers Sorne » en 2005. Le mandat en question a été attribué en collaboration avec l'OEPN et l'Office fédéral de l'environnement (EFEV) qui considéraient cet instrument comme indispensable en raison des crues que connaît régulièrement la Sorne en ville de Delémont.

Ce qui précède est confirmé par une réponse, datée du 7 novembre 2006, du Conseil communal à une question écrite déposée au Conseil de ville d'août 2006 (avant le dépôt du projet qui nous occupe). On peut encore apprendre dans cette réponse que les résultats de l'étude « carte des dangers » seront communiqués lors du premier semestre de 2007.

Nous nous étonnons dès lors que cet aspect ne soit que très brièvement mentionné dans le message du Gouvernement, plus encore qu'aucun avis de l'OEPN ne soit donné à ce sujet dans le message. Nous savons qu'un préavis des services techniques communaux indiquait que le secteur Dozière était constructible, mais moyennant toute une série de mesures non négligeables. Par exemple, pour réduire le danger d'inondation, le rehaussement des berges dans un secteur n'est plus admis par la Confédération. Cela entraînerait un accroissement des risques d'inondations en aval, en l'occurrence, dans le secteur de Morépont. Il faudra par conséquent trouver des solutions, notamment en créant des zones inondables en amont. Mais cette solution est pratiquement irréalisable car elle nécessite des volumes de stockage énormes. L'affaire ne sera donc pas simple à régler, contrairement à ce que l'on laisse entendre dans le message.

D'autres questions que le Conseil de Ville se pose n'ont pas trouvé de réponse

La concentration potentielle de 1000 jeunes, adolescents, en un seul lieu est-elle judicieuse ?

La mise en place de transports publics menant sur ce nouveau site nous interpelle. S'il est vrai que le parcours Gare-Dozière peut être fait en 15-20 minutes à pied, donc supportable pour des étudiants et apprenants, la conception de la création de transports publics ne répond pas qu'à ce seul élément. Les transports publics sont faits pour réduire au maximum les nuisances d'un trop important trafic motorisé individuel. On peut craindre que de nombreux élèves et enseignants utilisent un véhicule privé pour se rendre en Dozière. Ce qui créerait forcément des dangers sur une route qui n'a pas la vocation d'une route à grand trafic. De plus, ignorer le problème des transports publics reviendrait à ignorer que parmi les 1000 utilisateurs du lieu, certains souffriront sans doute d'handicaps, notamment de motricité réduite. Or, il est de notre devoir de leur assurer un accès aisé à leur lieu d'étude.

Il ne nous apparaît en outre pas judicieux économiquement parlant, d'excentrer à ce point des lieux dans lesquels se rendent des consommateurs potentiels et intéressants pour le commerce local. Il est faux d'affirmer que si l'administration cantonale se déplaçait au Faubourg des Capucins, le départ des « étudiants-es consommateurs-trices » serait compensé par l'arrivée des « fonctionnaires consommateurs-trices ». En effet, il y a fort à croire que les fonctionnaires qui ont l'habitude de se sustenter en ville continueront de le faire et celles et ceux qui retournent à leur domicile ne changeront pas non plus leurs habitudes.

Une vieille ville vivante est primordiale pour le Conseil de Ville. De nombreux jeunes fréquentent, animent et égaient la vieille ville tout au long de la journée. Les heures blanches notamment

permettent aux étudiants-es de se promener en vieille ville, de fréquenter les parcs, les lieux publics et les commerces et d'amener cette touche de dynamisme si importante à nos yeux. Toute proportion gardée, déplacez le lycée cantonal de Porrentruy à la gare et vous constaterez les dégâts.

Le lien qui est fait avec l'implantation de l'administration nous semble malheureuse. Le message ne donne aucune indication sur l'affectation future d'un site particulièrement bien placé pour accueillir un bâtiment administratif ou « scolaire » : la Brasserie. Ce terrain a pourtant été acquis par le canton pour y construire un bâtiment pour l'administration cantonale.

Comme cela a été évoqué au moment de l'achat, ce site est idéalement placé. Il est situé à proximité d'autres bâtiments administratifs, et à proximité de la gare.

Il est aussi situé à proximité d'autres bâtiments scolaires avec qui des synergies sont également possible. Un seul exemple : l'école secondaire de Delémont, à deux pas de là, cherche des solutions pour la création d'une cantine scolaire. L'École supérieure de commerce et l'école professionnelle commerciale, situées à trois pas de là, n'offrent plus de prestations dans ce domaine. Si l'idée de mettre des services administratifs au Fbg des Capucins devait être maintenue, l'installation de la division SSA à la Brasserie mérite d'être étudiée plus sérieusement.

En tous les cas, conserver ce terrain pour ce qu'il est maintenant, une place de parc, n'est pas logique. C'est pourtant vers quoi l'on tend avec la proposition globale du Gouvernement.

Parmi les scénarios discutés et présentés dans le message, c'est manifestement le plus coûteux qui est retenu. De plus, il n'y a aucune information sur les transformations qui seront faites au Faubourg des Capucins pour les besoins de l'administration. Par exemple, la zone verte que constituent les jardins de l'ECG sera-t-elle maintenue ou sacrifiée au besoin de parking des fonctionnaires installés en ce lieu ?

Les besoins en salles de gymnastique semblent être résolus avec le projet en Dozière. Or, les besoins des écoles obligatoires delémontaines ne sont actuellement pas couverts de façon idéale. Il est donc faux de dire qu'en envoyant les étudiants de l'ECG à la Blancherie, puis les élèves des écoles obligatoires à l'ECG, des solutions peuvent être trouvées.

Beaucoup trop de questions restent en suspens. Par conséquent, nous demandons au Parlement de la République et Canton du Jura d'adopter un arrêté qui laisse la possibilité d'étudier sérieusement d'autres variantes que celle définie dans l'arrêté proposé par le Gouvernement tout en répondant aux véritables problèmes identifiés et urgents : la création d'un Campus HE-ARC et la mise à disposition de locaux dignes de son nom de l'ESIJ.

Delémont, le 11 décembre 2006

PS

PDC

PLR

PCSI

UDC

ID

CS+POP

Stressand
Imort
P. Bieri
Conz
M. Müller
Bomy
H. H. H.
Abel
Rebellez

AAA
Y. Braginski
D. Sengbly
Rebellez

21
22
23

24

CS+POP
M. D. Anin
Rebellez
Rebellez